



CONCOURS « FILME TES VACANCES ! » 2019

LE REGLEMENT

I. DATE

La 1^{ère} édition du concours FILME TES VACANCES ! aura lieu du 1 janvier au 15 septembre 2019 à Poitiers et il sera clôturé par un FESTIVAL, avec visionnage des films sélectionnés et remise des prix dotés, début octobre 2019.

II. EKITOUR

La Scop EKITOUR a pour objet l'organisation d'activités de loisirs, de détente, de plein-air, de tourisme, de découverte, et aussi des manifestations culturelles, pour permettre à chacun de s'épanouir et de s'enrichir par la connaissance d'autres régions ou pays, d'autres hommes et d'autres cultures, la mise en œuvre des moyens matériels et humains nécessaires pour réaliser ces objectifs, y compris la formation, le conseil, l'accompagnement et l'information de ses militants, de ses membres et de ses partenaires, l'action pour que le droit aux loisirs, aux vacances, au repos, à la culture, devienne une réalité pour tous et la mise en œuvre d'une double démarche de développement et de solidarité aussi bien à l'échelle globale qu'à l'échelle locale. Ceci dans les domaines environnementaux, sociaux et économiques.

III. PARTICIPATION AU CONCOURS FILME TES VACANCES !

Sont éligibles au concours Filme tes vacances ! les films courts de type « pocket films », d'une durée maximale de 5 minutes, tournés de préférence avec des moyens non professionnels (téléphone portable, appareil photo, mini caméra, etc.). Les films ne seront pas nécessairement tournés sur les lieux de vacances ou en voyage, mais le réalisateur ou la réalisatrice pourra, sous toutes les formes de son choix, rendre compte de son rapport aux vacances dans un sens large et ouvert. Seront privilégiés : les films créatifs, porteurs d'une vision personnelle, critiques et ne reproduisant pas les stéréotypes du genre. La forme documentaire est privilégiée sous des modes divers : expérimental, animation, clip, stopmotion, portrait, interview, etc. Le diaporama de photo n'est pas admis.

IV. LANGUE

Les films doivent être en version originale – avec des sous-titres de préférence si le français n'est pas la langue originale.

V. INSCRIPTIONS

Les inscriptions doivent être faites jusqu'au 15 septembre 2019. Les inscriptions se font uniquement sur la plateforme docfilmdepot.com. Les ayants droit s'engagent à ne pas retirer leur(s) film(s) de la compétition après confirmation de leur sélection.

VI. SÉLECTION

Le comité de sélection annoncera la liste des films en compétition le 23 septembre 2019. Pour les films non sélectionnés, l'information sera donnée par courriel.

VII. LES PRIX

Un jury indépendant attribuera trois prix dotés :

- Grand prix : Une semaine en « hôtel-club Héliades » pour 2 personnes en pension complète.
- Prix spécial CE : Une semaine dans un « Village vacances Touristra Vacances » pour 2 personnes en France, en pension complète.
- Prix spécial Jeunes (*) : Un week-end de 2 nuits à l'Auberge de Jeunesse de La Rochelle pour 4 personnes.

(*) moins de 21 ans

VIII. DIFFUSION

Les films sélectionnés seront diffusés pendant le festival début octobre 2019. La diffusion des films ne fera l'objet d'aucun droit de diffusion mais sera entièrement gratuite. Les films sélectionnés pourront être diffusés sans limitation de durée, de façon non commerciale et non exclusive sur les sites Internet du festival et de la Scop, ainsi que sur les plateformes vidéos telles que les pages EKITOUR sur Dailymotion, Youtube ou Facebook. Les réalisateurs et réalisatrices donnent ces autorisations à titre gracieux.

IX. DROITS D'EXPLOITATION

Tout(e) participant(e) déclare être propriétaire de l'ensemble des droits de reproduction, représentation et diffusion de son film. Il ou elle garantit avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires aux diffusions et remettra s'il y a lieu à la Scop EKITOUR, en cas de sélection de son film, une copie de ces autorisations. À titre d'information, nous rappelons que l'utilisation d'œuvres musicales préexistantes dans un film nécessite l'autorisation écrite des ayant droits.

X. PROMOTION

Dans le cadre de la promotion du festival, la Scop EKITOUR sera libre de diffuser les films sélectionnés (intégralité, extraits ou photos) auprès de tous les supports médiatiques existants (presse écrite, télévision, Internet, ...).

XI. PARTICIPATION DURANT LE FESTIVAL

Les réalisateurs et réalisatrices dont les films seront sélectionnés seront accrédité(e)s durant le festival et sollicité(e)s pour assister à la séance de projection de leur pocket film.

XII. RESPONSABILITÉS DES ORGANISATEURS ET ORGANISATRICES

EKITOUR se réserve le droit d'utiliser les informations recueillies sur les formulaires d'inscription selon les modalités prévues par la loi 78.17 du 6 janvier 1978. Conformément à la loi Informatique et Libertés, tout(e) participant(e) dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les seules données nominatives le concernant. EKITOUR décline toute responsabilité en cas de mauvaise réception ou de non réception des dossiers d'inscription et des films, quelle qu'en soit la raison.

XIII. MODIFICATION, ANNULATION

EKITOUR se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler le festival ou d'en modifier son contenu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du festival. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

XIV. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription et la participation au festival impliquent l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

EKITOUR : 6 bis Rue Albin Haller - ZI République 2 - 86000 POITIERS

Tél. : + 33 (0)549 477 313 – ekitour.solidarite@gmail.com - www.ekitour.fr

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ET PARTICIPATIVE A RESPONSABILITE LIMITEE A CAPITAL VARIABLE

343 362 109 R.C.S. POITIERS - Siret n° 343362109 00047 - APE n° 7911 Z

Immatriculation : n° IMO 86 11 0003 - Garantie Financière : Fond Mutuel de Solidarité UNAT – 8 rue César Franck 75015 Paris

Responsabilité Civile Professionnelle : n° 9303002 - Contrat d'assurance MACIF S004, 79037 Niort cedex 9